

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N° 2022 043 15A

Annule et remplace

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY

DATE DE CONVOCATION 16 septembre 2022	L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 16 septembre 2022	<u>Etaient présents</u> : M. LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BRÉHIER, MME ROCH et M. FROGER, Maires adjoints, M. DELAHAIE, MME BOURDAIS, M. LEDUC, M. MONROIG, MME RAFOUJULT, M. SIPA, MME CHARREAU, MME MERTZ, MME MARY, MME NOEL, M. LAURENT, M. LANOË, MME BALRADJE, MME TISSOT et M. JACQUIN formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 28 PRÉSENTS : 21 VOTANTS : 26	<u>Absents représentés</u> : MME MILLER par M. FROGER, MME BESANÇON par MME BALRADJE, M. PICARD par M. LEHMANN, M. GOUSSEFF par MME DELAVOIX et M. FRIMON-RICHARD par M. MATT <u>Absents</u> : M. BETTI, et MME FLAMENT M. LAURENT a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL
EXERCICE 2022

Monsieur MATT, Maire de la commune d'Egly, présente et commente le projet de décision modificative n°1 concernant le budget principal de l'exercice 2022.

Le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-1,

VU la délibération budgétaire n° 2022-016-15,

VU l'avis favorable de la commission des Finances et des Affaires administratives, le 15 septembre 2022,

CONSIDÉRANT la nécessité de corriger le budget principal de l'exercice 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE ladite décision modificative qui est équilibrée en recettes et dépenses à la somme de :

- Section de Fonctionnement +62 130,00 €
- Section d'investissement -130 400,00 €

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire

Edouard MATT

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 26/09/22
et de la publication le : 26/09/22
Le Maire



Edouard MATT

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

D2

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 26

VOTES :

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 16/09/2022



Présenté par Le Maire (1),

Égly, le 22/09/2022

Le Maire,









Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Égly, le 22/09/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Madame BALRADJE Marie-Thérèse Navia	
Madame BESANCON Sandrine	
Madame BOURDAIS Mireille	
Madame CHARREAU Nicole	
Madame DE RYCKE Aurélie	
Madame DELAVOIX Martine	
Madame FLAMENT Sandrine	
Madame MARY Nathalie	
Madame MERTZ Chantal	
Madame MILLER Catherine	
Madame NOEL Nadia	
Madame RAFOUJAULT Sylvie	
Madame ROCH Christine	
Madame TISSOT Agnès	
Monsieur BETTI Sylvain	
Monsieur BREHIER Philippe	
Monsieur DELAHAIE Christian	
Monsieur FRIMON-RICHARD Benoît	
Monsieur FROGER Bernard	
Monsieur GOUSSEFF Arnaud	
Monsieur JACQUIN Julien	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Monsieur LANOË Mathieu	
Monsieur LAURENT Benoît	
Monsieur LEDUC Gérard	
Monsieur LEHMANN Philippe	
Monsieur MATT Edouard	
Monsieur MONROIG Gilles	
Monsieur PICARD Olivier	
Monsieur SIPA Patchuli	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 22/09/2022, et de la publication le

A Égly, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.